

Dépôt de bills

M. Clark: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire jusqu'à quel moment en 1979 le gouvernement compte maintenir la Commission de lutte contre l'inflation?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le personnel diminuera au même rythme que la charge de travail, mais la Commission devra être maintenue jusqu'à ce que les écritures des sociétés soient arrêtées. Pour certaines, l'année peut commencer, par exemple, en mars de cette année et se terminer en mars de l'année prochaine, et il faudra donc attendre quelque temps avant que la Commission ait reçu tous les rapports, les ait analysés, et ainsi de suite. Le personnel de la Commission sera donc réduit graduellement au cours de l'année 1979, mais les contrôles ne s'appliqueront plus à personne après le 31 décembre.

* * *

[Français]

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

le 12 avril 1978

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 12 avril, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

COMPTES PUBLICS

M. Ron Huntington (Capilano): J'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des comptes publics.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

LE CODE CRIMINEL**L'USAGE COMMERCIAL DES DÉTECTEURS DE MENSONGES**

M. Stuart Leggatt (New Westminster) demande à présenter le bill C-441, tendant à modifier le Code criminel (usage commercial des détecteurs de mensonges).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, ce bill vise à modifier le Code criminel afin que l'usage des détecteurs de mensonges et de tests analogues par des entreprises privées dans l'évaluation

[M. Chrétien.]

de leurs employés et dans le cadre d'enquêtes sur leur conduite soit interdit. Ce bill viserait à restreindre l'usage du détecteur de mensonges aux cas d'enquêtes criminelles et en interdirait l'emploi dans le secteur privé afin d'assurer la protection des libertés civiles des personnes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

[Français]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 131, 480, 778, 1201, 1207, 1263 et 1435.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

LES POLITIQUES SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Question n° 131—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. Pour chacun des ministères, quelles unités situées à Ottawa sont désignées a) unilingues anglaises, b) unilingues françaises, c) bilingues?

2. Sur quels critères s'est-on fondé pour ce faire?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. a) Sans objet. Les politiques sur les langues officielles ne comportent pas la désignation de manière formelle ou non formelle d'unités «unilingues anglaises». b) Nonobstant qu'aucune unité dans le gouvernement n'ait été désignée ou reconnue de façon formelle comme «unité française», il existe quand même des unités où la plupart des postes sont identifiés d'une façon non formelle comme «unités travaillant en français» selon les critères énoncés dans le circulaire n° 1975-111 du Conseil du Trésor. Les ministères et agences qui suivent ont reconnue d'une façon non formelle des «unités travaillant en français» durant la révision complétée en novembre 1975. La désignation officielle a été remise par le Conseil du Trésor et sera reconsidérée après que le Plan sur le bilinguisme ait été achevé dans l'année 1978: Agriculture Canada; 11; Section des services des formules, Services consultatifs de gestion, Direction de la finance et de l'administration; Section de la gestion des biens et immeubles, Division de l'administration, Direction de la finance et de l'administration; Section des opérations, Division de la dotation en personnel et du perfectionnement, Direction de l'administration du personnel; Section des relations extérieures, Services de l'information; Section de la formation, Programmes de formation et de développement, Direction de l'hygiène vétérinaire; Section des produits biologiques, Institut de recherches vétérinaires, Direction de l'hygiène vétérinaire; Section de recherche et de diagnostic, Institut de recherches vétérinaires, Direction de l'hygiène vétérinaire; Laboratoire des aliments du bétail et des engrais, Division des produits végétaux, Direction de la production et de la commercialisation des aliments; Section des statistiques, Division de l'aviculture, Direction de la production et de la commercialisation des aliments; Section de la division consultative de l'alimentation, Direction de la production et de la commercialisation des aliments; Programmes de bilin-